

FONDER SON ENTREPRISE À L'ÉTRANGER



CONTEXTE ET PROFIL DE L'ENTREPRENEUR FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Selon les chiffres de l'Insee, en 2018, près de **700 000 entreprises** ont été créés. Ainsi, la même année, les **micro-entrepreneurs ont augmenté de 25 % de plus par rapport à 2017.**

Cette dynamique touche d'autant plus les Français de l'étranger afin de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale à l'étranger. Contrairement à ce que l'on peut entendre dans certains médias, ils ne fuient pas la France.

Comme l'a expliqué Dominique Brunin, délégué général de CCI France International, à l'occasion du salon « S'expatrier, mode d'emploi » qui s'est tenu à Paris le 30 mars 2016, **plusieurs facteurs expliquent l'entrepreneuriat des Français de l'étranger.** Une **envie de double aventure** (l'entrepreneuriat et l'étranger), des **opportunités économiques** (la France connaît actuellement des difficultés économiques alors que certains pays des croissances importantes), le **contexte de la mondialisation** (les projets sont désormais sans frontières, surtout pour les hautes technologies/biotechnologies/technologies vertes/technologies du numérique), le **décalage culturel qui est souvent une force dans un contexte entrepreneurial**, et enfin la « **marque France** » qui s'exporte bien. Selon Ingrid Labuzan, Fondatrice Odénot et Journaliste économie et finance, les deux raisons de cet engouement croissant pour l'entrepreneuriat sont : **la croissance des pays émergents et la recherche d'une meilleure qualité de vie.**

En 2014, CCI France International et la CCI Paris IdF ont présenté **les résultats de le premier [Baromètre des entrepreneurs Français](#) installés à l'étranger**, soit 82 pays.

Le cadre favorable au développement de leurs activités, telles que les facilités administratives, le coût de la main d'œuvre ou une fiscalité attrayante, sont les facteurs déterminants qui les motivent à rester dans le pays d'accueil. 54,5% d'entre eux n'envisagent pas de rentrer en France, et s'ils pensent à le faire, cela sera justifié par une opportunité professionnelle (28,6%) ou par des raisons personnelles liées à la famille et aux amis (27,3%). En complément de cette étude, **il est recommandé de consulter le [W Project](#)**, site internet qui est une plateforme des entrepreneurs français de l'étranger qui communique les expériences et les outils nécessaires pour cette démarche.

Il faut noter que les statuts privilégiés par ces entrepreneurs français à l'étranger sont : les start-up, PME et ETI. Selon l'étude « Start-up, PME et ETI à la conquête du monde » orchestré par Pramex International et les Banques Populaires, il est évident les start-up se déploient et se développent plus rapidement à l'international. En effet, en 2017, le nombre de start-up françaises installées à l'étranger était de 263 avec une progression de 25% par rapport à 2016 (voir [ici](#)).

CONSEILS POUR RÉUSSIR SA CREATION D'ENTREPRISE A L'ÉTRANGER

Voici plusieurs conseils, à l'issue du forum « S'expatrier, mode d'emploi » et du livre « Je crée mon entreprise à l'étranger - Les clés du succès » d'Ingrid Labuzan, **pour réussir son entrepreneuriat à l'étranger** :

- Tout d'abord, il faut que ce soit une **démarche volontaire et volontariste** : ce qui est vrai pour toute aventure entrepreneuriale, l'est d'autant plus à l'étranger.

- Il faut aussi **vérifier que son idée n'est pas seulement bonne**, mais aussi qu'elle est compatible avec le pays dans lequel on souhaite/ on est installé. Pour cela, il est conseillé de faire une étude de marché, de vérifier la compatibilité de son projet avec la culture locale (respecter les us et coutumes locales, tant culturelles que pour la pratique des affaires), et de vérifier les contraintes réglementaires qui ne sont pas les mêmes qu'en France. De plus, il faut bien cibler son pays d'accueil car le coût, la difficulté et le délai pour créer une entreprise varient d'un pays à l'autre. A contrario, un départ à l'improviste, avec une mauvaise connaissance de la législation, des coûts de financement du projet, etc. est souvent une cause d'échec de l'entrepreneuriat français à l'étranger, que la personne soit en France avant de créer son entreprise ou qu'elle soit déjà sur place.

- Il faut aussi **se faire accompagner, plusieurs structures ayant pour vocation d'aider les entrepreneurs français à l'étranger, par des conseils, des aides financières, etc.** Parmi elles, la [Banque Publique d'Investissement](#) (BPI France), le réseau des [Chambres de commerce à l'international](#) (CCI), le réseau des [Conseillers du Commerce Extérieur](#) (CCE), la [French Tech Hubs](#), [Coface](#), le [Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France](#) (CNCCEF), la Maison des Français de l'Etranger, le [pôle international Medef](#) ou encore [Business France](#). S'ajoutent à cela les sociétés privées qui peuvent réaliser des études de marché, les différentes associations ou les groupes ou clubs dans les régions. Pour plus d'informations sur ces structures, consultez les articles et notes techniques de la rubrique « [Emploi et Entreprises](#) » de l'ASFE. L'intervention d'acteurs privés, comme les avocats, notaires et experts-comptables seront aussi souvent nécessaires. Il ne faut pas oublier par ailleurs la protection sociale qui est possible même pour les entrepreneurs français de l'étranger, notamment avec le Régime Social des Indépendants (RSI) et la Caisse des Français de l'Etranger (CFE).

- Il faut aussi **faire attention au choix de l'associé local**. Plusieurs Français ont eu de mauvaises expériences avec des associés douteux : il faut donc bien connaître son futur partenaire et s'entendre sur les objectifs à moyen et long terme. Ainsi, il est essentiel de construire un réseau avec des associés locaux de confiance.

- Comme pour tout projet entrepreneurial, et encore plus à l'étranger, il faut **protéger son patrimoine** pour éviter qu'un échec de l'entreprise ne le mette en danger.

- Il ne faut **pas abandonner à la première déconvenue** : on entend souvent que cela va plus vite pour les entrepreneurs français à l'étranger, mais c'est presque toujours faux. Ainsi, il faut rester humble devant

la réussite et l'échec, et ne pas hésiter en cas de difficulté à adapter son projet par rapport à ce qui était initialement prévu.

- Enfin, un élément qui est souvent négligé pour une démarche économique mais qui est primordial : **faire attention au conjoint**. En effet, l'aventure entrepreneuriale à l'étranger peut parfois être remise en cause par un conjoint qui vit mal le fait d'avoir tout quitté pour accompagner l'entrepreneur. Le conjoint peut s'ennuyer s'il n'a pas de travail et est isolé de sa famille/ amis habituels, ou souffrir des conditions de

vie plus difficiles, particulièrement en Afrique. Sur le sujet du choc de l'expatriation pour le conjoint de l'expatrié.

Bon à savoir

La [Journée S'expatrier, mode d'emploi](#) est un salon qui aura lieu le 3 avril 2019. Ceci représente une occasion de bien préparer votre expatriation (les impôts, la retraite, les démarches juridiques, la protection sociale, l'assurance chômage, l'emploi, etc.).